

|   |                           |          |
|---|---------------------------|----------|
|  | Do 113 – Colloque général |          |
|   | Conseil de fondation      | 01.08.25 |

## 1 Missions

Le colloque général est un espace de rencontre et de dialogue entre les collaborateurs.trices de l'esede et le Conseil de fondation. Il vise à informer, échanger et aligner les stratégies institutionnelles avec les réalités professionnelles, tout en renforçant la transparence et l'engagement des parties prenantes dans les projets à venir.

## 2 Compétences

Cette mission se décline dans les axes suivants :

| Axe                           | Type de prérogatives | Rôles et compétences   |
|-------------------------------|----------------------|--|
| 1. Informer et partager       | Communication        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser les décisions stratégiques prises par le Conseil de fondation.</li> </ul>  |
|                               | Coordination         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser une implication active des collaborateurs.trices par la présentation des projets à long terme, des priorités de l'institution et des thématiques stratégiques, dans un cadre transparent et respectueux.</li> </ul> |
| 2. Favoriser la participation | Coordination         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir un espace de discussion authentique où les collaborateurs.trices peuvent poser des questions, exprimer des préoccupations et contribuer aux réflexions stratégiques du Conseil de fondation.</li> </ul>                |

## 3 Positionnement

Le Colloque général est une instance de coordination rattachée au Conseil de fondation.

## 4 Composition

Le Colloque général est composé de l'ensemble des membres du Conseil de fondation et de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'esede.

## 5 Principes de fonctionnement

### Animation

Le Colloque général est présidé par le.la président.e du Conseil de fondation.

### Fréquence

Il se réunit en principe une fois par année, après la revue de direction et le bouclage des comptes de l'année précédente (printemps).

### Ordre du jour (OJ)

L'OJ est préparé par le Conseil de fondation. Il comporte en principe les points suivants :

- Accueil et ordre du jour
- Rapport du.de la président.e
- Présentation des résultats de la revue de direction, questions et échanges
- Présentation des comptes et budget, questions et échanges
- Points particuliers et divers

L'OJ ainsi que ses annexes éventuelles sont transmis en temps opportun à l'ensemble des participant.e.s.

### Compte-rendu

Les séances font l'objet d'un compte-rendu succinct rédigé par une personne mandatée par le Conseil de fondation et mis à disposition des participant.e.s après validation par le Conseil de fondation.